



Comité Directeur du DISTRICT du CHER de FOOTBALL

Réunion du 30 Avril 2020

Présents(es) :

Mlle BOLARD Amélie, Mme FONTAINE Séverine.

MM APERT Jean-Marie - CLOUVET Jean-Claude - DELAPORTE Thierry - DEMAY Francis (Président de la CDA) - GARCIA Salvador (Représentant UNAF) – GUERIN Patrick – HERRERO Paul – JACQUET Yves - LANGLOIS Claude – MICHOUX Johan – TERMINET Patrick.

M. CAINER Emmanuel (ETD).

Non participants excusés :

Dr BONNEAU Pierre - MM COUREAU Michel - DRIF Lakdar - RICHARD Joël (Représentant des Educateurs)

Non excusé : M. DENIZOT Philippe

Conformément à l'Article 13.7 des Statuts du District du Cher de Football et dans le respect des règles sanitaires actuelles, le Comité Directeur s'est réuni exceptionnellement par **visioconférence** ce jeudi 30 avril à 18 heures sous la présidence de Marc TERMINET.

Constatant que les règles sanitaires et notamment le quorum étaient respectés, le Président, Monsieur Marc TERMINET, ouvre la séance à 18 h 05 en remerciant les membres de leur présence.

1 – CIVILITES

Le Comité Directeur adresse à **Michel MARTEAU**, membre de la Commission de Discipline et ancien Président de celle-ci, ses meilleurs vœux de rétablissement après la lourde opération chirurgicale dont ce dernier a fait récemment l'objet.

2 – APPROBATION DE PROCES-VERBAUX

Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28 janvier 2020.

⇒ **Aucune remarque n'ayant été formulée sur son contenu suite à l'envoi de celui-ci aux membres du Comité Directeur pour approbation le 27/02/2020, celui-ci est donc adopté à l'unanimité**

Adoption du Procès-verbal de la réunion du Bureau du Comité Directeur du 13 février 2020, publié le 19/02/2020.

⇒ **Validation de celui-ci à l'unanimité des membres participants.**

3 – SITUATION DU PERSONNEL

Accueil au sein de notre instance depuis le 24/02/2020 de **Sylvie GUILBAUDAUD**, Secrétaire-aide comptable, en lieu et place de Morgane JOINT qui a démissionné après quelques mois passés à nos côtés.

Bienvenue à **SYLVIE** (avec un peu de retard tenant compte des actuelles circonstances), et bonne route à **MORGANE** dans le cadre de sa nouvelle activité.

Situation des salariés liée à l'état actuel de pandémie :

Nos 5 collaborateurs (Emmanuel CAINER, Pierre GENOT, Mehdy MOREAU, Yoann HENRY et Sylvie GUILBAUDAUD) se trouvent en chômage partiel, et ce en principe jusqu'à fin mai.

4 - CLASSEMENTS FAIR-PLAY DEFINITIFS

A consulter sur le site officiel du District :

=> Rubrique « Documents »

=> « Procès-Verbaux »

=> « Classements Fair-Play »

(<https://cher.fff.fr/documents/?cid=80&sid=6&scid=110&sscid=-1&pid=0>)

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité les classements présentés.**

5 - DEVENIR DU CHAMPIONNAT D5

Cf. au PV de la Commission des Présidents de clubs ci-après repris et publié sur notre site le 19/04/2020 :

Réunion du 21 AVRIL 2020 (*voie informatique*)

Ont participé à cette réunion et communiqué leur réponse par mail :

MM. DUBOIS Fabrice (ES TROUY), TURPIN José (ES AUBIGNY), GIRAUD Jean (US PLAIMPIED), SERGENT Jean-Claude (FC ST DOULCHARD), TURPINAT Frédéric (AS ST GERMAIN), LANGERON Raymond (US LES AIX/RIANS), BABOIN Eric (ASC LEVET), ROCHET Richard (FC CHEZAL BENOIT), BEAUNEZ Jean-Pierre (ES BRECY), DREANO Matthieu (AS LA CHAPELLE).

M. TERMINET Patrick, représentant le Comité Directeur.

Du fait de la situation actuelle de confinement liée à la pandémie, le **Président Michel COUREAU** a été invité par le Président du District à soumettre par voie informatique à l'avis des membres siégeant habituellement au sein de la Commission une question essentielle concernant l'avenir de notre Championnat D5, question présentée telle que reprise ci-après dans son intégralité :

Chers Collègues,

La situation actuelle nous oblige malgré tout à envisager au plus vite le devenir de notre football même si aujourd'hui ce qui reste un jeu est bien secondaire au regard des souffrances humaines que l'on relève çà et là.

Le devenir c'est se poser un grand nombre de questions concernant entre autres un championnat de D5 déjà sujet en début de la présente saison à certaines interrogations.

Doit-on maintenir ce niveau de compétition ou bien le supprimer comme l'on déjà fait depuis plusieurs années certains districts proches ?

Plusieurs raisons nous amènent aujourd'hui à en envisager son arrêt. Soyons lucides ! La question nous est posée par les instances supérieures de notre District.

Quels sont ces motifs :

- Le nombre restreint d'équipes engagées (actuellement 2 poules qui plus est incomplètes) qui entraînent de ce fait des déplacements kilométriques longs et donc peu motivants*
- Les difficultés évidentes et qui ne font que s'accroître des « petits clubs » à disposer d'un nombre suffisant de licenciés pratiquants, ce qui les incite ou incitera prochainement à fusionner ou à se mettre en entente pour préserver leur effectif restant mais aussi leur existence même. D'où une fois de plus un nombre d'équipes en réduction*
- La certitude maintenant acquise, et ce n'est pas faire preuve de pessimisme, d'une perte de pratiquants (cela sera valable pour toutes les disciplines sportives) à l'issue d'une fin de pandémie dont les priorités seront bien loin du foot avec les mêmes conséquences que celles soulignées ci-avant*

Ne serait-il donc pas plus simple et plus judicieux de supprimer cette D5 et créer une voire deux poules supplémentaires de D4, ce qui aurait aussi l'avantage de motiver et les clubs et les pratiquants directement concernés par cette situation.

Réponse :

TOUS les Membres ayant donné leur avis, auxquels s'ajoutent ceux du Président de ladite Commission ainsi que celui du représentant du Comité Directeur, c'est à l'unanimité que la Commission s'est exprimée pour une suppression du Championnat D5.

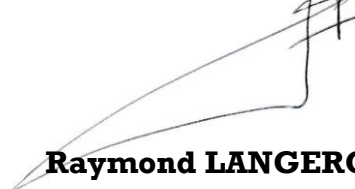
L'arrêt de cette compétition D5 sera soumis à l'approbation du prochain Comité Directeur.

Le Président,



Michel COUREAU

Le Secrétaire de Séance,



Raymond LANGERON

Sachant que la Commission des Coupes & Championnats a de son côté émis un avis favorable à cette suppression de la D5, le Comité Directeur est invité à se positionner concernant la conservation ou non de ce Championnat dès la prochaine saison 2020-2021.

Considérant les motifs sus-indiqués, et suivant les recommandations et avis donnés par les Commissions directement concernées, le Comité Directeur valide à l'unanimité la suppression de la D5 de nos Championnats.

Les Règlements des Championnats du Cher et du Statut de l'Arbitrage impactés par ces modifications devront faire l'objet d'un aménagement soumis à l'approbation des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

6 - MONTEES ET DESCENTES POUR LA SAISON 2020-2021

La Commission des Coupes & Championnats a établi hier 29/04 les classements définitifs de nos Championnats pour la saison 2019-2020 en se conformant scrupuleusement aux directives fédérales récemment communiquées pour application, reprises d'ailleurs sur le PV.

Elle a en conséquence dressé le Tableau des montées et des descentes pour la saison 2020-2021, et ce bien entendu sous réserve des procédures en cours, des décisions des Commissions saisies, de la validation par le Comité Directeur, et des confirmations d'engagements des clubs concernés.

A ce titre, comme stipulé dans les recommandations et rappels formulées sur le délibéré du COMEX/FFF, en cas d'égalité parfaite entre deux équipes, il appartient en dernier ressort au Comité Directeur du District d'adapter son choix pour appliquer le critère retenu tel que défini à l'Article 12.II des Règlements des Championnats du Cher.

En la matière, un long débat s'est engagé entre les participants pour définir et choisir le critère à retenir, au regard de l'Article 12.II susmentionné qui stipule :

En cas d'égalité de points à une place quelconque le classement sera établi de la façon suivante :

- a) *Il sera tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex aequo,*
- b) *En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex aequo, il sera tenu compte de la différence entre les buts marqués et encaissés par les clubs ex aequo au cours des matches les ayant opposés,*
- c) *En cas d'égalité entre les clubs ayant le même nombre de points, on retiendra la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat*
- d) *En cas d'égalité sur tous les matches, il sera tenu compte du classement Fair-Play*
- e) *En cas d'égalité au classement Fair-Play, un match supplémentaire aura lieu sur terrain neutre, avec prolongation éventuelle et épreuve des tirs au but si nécessaire.*

A la majorité des membres, c'est le critère 12.a qui a été retenu. En conséquence, en ce qui concerne les deux cas identifiés intéressant nos

Championnats, conformément aux classements définitifs établis par la Commission dédiée, il y a lieu de retenir :

D2 Poule B

LA SEPTAINE AV. 29 points/14 matches Quotient 2,07
 CHATEAUNEUF SC 29 points/14 matches Quotient 2,07
 Rencontre du 20/10/2019, résultat : LA SEPTAINE AV. 2 – CHATEAUNEUF SC 1

Promue en D1 pour la saison 2020-2021 : LA SEPTAINE AVENIR*

D4 Poule B

HERRY US 21 points/12 matches Quotient 1,75
 ST GERMAIN AS 3 21 points/12 matches Quotient 1,75
 Rencontre du 08/09/2019 : HERRY US 5 – ST GERMAIN 3 AS 1

Promue en D3 pour la saison 2020-2021 : HERRY US*

***Sous condition bien entendu des réserves habituelles stipulées sur le tableau des Montées/Descentes figurant au présent PV et des éventuels appels formés dans les délais impartis.**

⇒ Le Comité Directeur valide donc à l'unanimité les tableaux des Montées et Descentes tels que publiés conformément au PV de la réunion de la Commission des Coupes & Championnats du 30/04/2020.

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	TROUY ES	32	14	2,29
2	HENRICH MENETOU US	27	13	2,08
3	MEHUN PORT. OL	23	12	1,92
4	LIGNIERES AV	22	14	1,57
5	CHAPELLOISE AS	21	14	1,50
6	VERDIGNY SANCERRE FC	18	13	1,38
6	ORVAL AS	18	14	1,29
6	BOURGES PORT. AS 2	18	14	1,29
9	BOURGES MOULON ES 2	16	14	1,14
10	BOURGES B 3	13	14	0,93
11	AUBIGNY S'NER. ES	11	14	0,79
12	LES AIX RIANS US	4	14	0,29

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	VIERZON FC 3	37	14	2,64
2	VIERZON CHAILLOT SL	34	14	2,43
3	A.S.I.E. DUCHER	26	14	1,86
4	MEHUN S'Y. OL	22	14	1,57
4	PLAIMPED US	22	14	1,57
6	ST FLORENT US	21	14	1,50
7	SAVIGNY BOULLERET	20	14	1,43
8	MASSAY SC 2	19	14	1,36
9	VASSELAY ST ELOY FC	14	14	1,00
9	FUSSY ST MARTIN FC 2	14	14	1,00
11	LUNERY ROSIERES US	12	14	0,86
12	HENRICH MENETOU US 2	1	14	0,07

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	LURY - MEREAU USA	35	14	2,50
2	LA SEPTAINE AV	29	14	2,07
3	CHATEAUNEUF S' SC	29	14	2,07
4	BOURGES GAZELEC 2	27	14	1,93
5	TROUY ES 2	24	14	1,71
6	MORTHOMIERS OL	21	14	1,50
7	US.3.C	19	14	1,36
8	CHARENTON DUCHER US	18	14	1,29
9	AVORD FC	14	14	1,00
10	SANCOINS ES	12	14	0,86
11	ST DOULCHARD FC 2	0	14	0,71
12	BOURGES MOULON ES 3	-4	14	-0,29

La Septaine 2 – 1 Châteauneuf

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	MEHUN PORT. OL 2	40	14	2,86
2	NANCAY/NEUV. US	29	14	2,07
3	BOURGES FOOT 3	28	14	2,00
4	ST GEORGES PR JSM	26	14	1,86
5	GRACAY GENOUILLY S.	22	14	1,57
6	MARMAGNE B. BOUY ES	21	14	1,50
7	ARGENT CS	21	14	1,50
8	VIERZON CHAILLOT SL 2	18	14	1,29
9	VIGNOUX CS 2	16	14	1,14
10	FOÉCY CS	16	14	1,14
11	VASSELAY ST ELOY FC 2	1	14	0,07
12	AUBIGNY S'NER. ES 2	-1	14	0,07

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	GUERCHÉ CA	37	14	2,64
2	ST GERMAIN AS 2	32	14	2,29
3	LES AIX RIANS US 2	28	14	2,00
4	VERDIGNY SANCERRE FC 2	23	14	1,64
5	LOIRE VAL D'ALBOIS	20	14	1,43
6	PARASSY ES	16	13	1,23
7	SOULANGIS AS	16	14	1,14
8	LERE ALS	16	14	1,14
9	AVORD FC 2	16	14	1,14
10	VAILLY CS	14	13	1,08
11	NERONDES FC	12	14	0,86
12	BAUGY AS	2	14	0,14

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	DUN US	31	14	2,21
2	ST AMAND AS 3	30	14	2,14
3	CHAPELLOISE AS 2	29	14	2,07
4	BOURGES JUSTICES ES	26	14	1,86
5	TROUY ES 3	23	14	1,64
6	BOURGES PORT. AS 3	22	14	1,57
7	ST GEORGES P X AS	17	14	1,21
8	CHATEAUNEUF S' SC 2	16	14	1,14
9	BIGNY VALLENAY AS	14	14	1,00
9	BOURGES GAZELEC 3	14	14	1,00
11	ORVAL AS 2	11	14	0,71
12	ST FLORENT US 2	1	14	0,07

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	MORTHOMIERS OL 2	33	13	2,54
2	LURY - MEREAU USA 2	24	11	2,16
3	FUSSY ST MARTIN FC 3	25	13	1,92
4	JARS FC	20	12	1,67
5	ARGENT CS 2	19	13	1,46
6	FRANCO-TURQUE ASC	18	13	1,38
7	BRINON STADE	12	12	1,00
7	A.S.I.E. DUCHER 2	12	12	1,00
7	MASSAY/GRACAY GEN. 3	11	11	1,00
10	VIGNOUX CS 3	11	13	0,85
11	BLANCAFORT ES	5	13	0,38

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	BRECY ES	24	11	2,16
2	HERRY US	21	12	1,75
3	ST GERMAIN AS 3	21	12	1,75
4	MOULINS S'YEV US	20	12	1,67
5	PLAIMPED US 2	16	10	1,60
6	VERDIGNY SANCERRE FC 3	13	9	1,44
7	SAVIGNY BOULLERET 2	14	12	1,17
8	ST JUST US	11	12	0,92
9	LA SEPTAINE AV 2	9	12	0,75
10	DUN US 2	8	12	0,67
11	BOURGES JUSTICES ES 2	0	10	0,00

PI	Equipe	Pts	Jo	coef.
1	CHALMOY AS	31	12	2,58
2	PREVERANGES AS	29	12	2,33
3	LEVET ASC	28	13	2,23
4	COLOMBIERS ES	26	13	2,00
5	CHARENTON DUCHER U	20	13	1,54
6	LIGNIERES AV 2	19	13	1,46
7	SANCOINS ES 2	14	13	1,08
8	IDS ST ROCH FR	10	12	0,83
9	ST AMAND AS 4	8	12	0,67
10	CHEZAL BENOIT FC	5	13	0,38
11	US.3.C 2	3	12	0,25

SAISON 2019/2020

sous réserve des procédures en cours, des décisions des commissions saisies et des confirmations d'engagements des clubs concernés

DESCENTE du Championnat Régional
ST AMAND AS 2
DESCENTE de 1 ère DIVISION
LES AIX RIANS US 1
DESCENTES de 2 ème DIVISION
HENRICH MENETOU US 2
BOURGES MOULON ES 3
DESCENTES de 3 ème DIVISION
AUBIGNY S/NER. ES 2
BAUGY AS
ST FLORENT US 2
DESCENTE de 4 ème DIVISION
Aucune (suppression de la D5)
MONTEES en Championnat Régional
TROUY ES 1
HENRICH MENETOU US 1
MONTEES en 1 ère DIVISION
VIERZON FC 3
VIERZON CHAILLOT SL 1
LURY - MEREAU USA 1
LA SEPTAINE AV 1
MONTEES en 2 ème DIVISION
MEHUN PORT. OL. 2
NANCAY/NEUV US 1
GUERCHE CA 1
ST GERMAIN AS 2
DUN US 1
ST AMAND AS 3
MONTEES en 3 ème DIVISION
MORTHOMIERS OL 2
LURY - MEREAU USA 2
BRECY ES 1
HERRY US 1
CHALIVOUY AS 1
PREVERANGES AS 1
MONTEES en 4 ème DIVISION
toutes les équipes (suppression de la D5)

7 - DISPOSITIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES CLUBS

Au regard de la situation actuelle et surtout des conséquences sportives et financières que ne manqueront pas de subir de plein fouet la plupart des clubs, le Président propose :

- La reconduction de l'Opération Aides aux Clubs Départementaux instaurée cette saison
- Le maintien de la contribution du District destinée à doper l'arbitrage
- **D'instaurer la gratuité, exclusivement pour la saison 2020-2021, des engagements en championnats de toutes les catégories**

Le Trésorier Paul HERRERO est invité à s'exprimer à ce sujet et d'en apporter les détails.

⇒ **Le Comité Directeur valide à l'unanimité les présentes propositions**

8 - AIDES AUX CLUBS BUREAUX/DEPARTEMENTAUX

Le Groupe de Travail a, par voie informatique, validé le 1^{er} avril dernier, pour cette seconde session de la saison, 10 demandes d'intervention à hauteur de 300 euros chacune, ce qui porte le nombre de réalisations pour cette année à 30, soit 9 000 euros attribués aux Clubs dans le cadre de cette opération.

Une 3^{ème} et dernière étude de dossiers sera, comme initialement prévue, réalisée fin mai.

9 - CHANGEMENT DE TITULAIRE AU SEIN DU BUREAU

Lorsque **Jean-Marie APERT**, Secrétaire Général, nous a rejoint il y a maintenant 2 ans, il a alors été convenu avec l'intéressé que celui-ci acceptait de remplir cette fonction jusqu'à la fin de la saison 2019-2020.

Jean-Marie souhaite donc mettre fin à son rôle de Secrétaire Général à effet du 30 juin prochain, mais conserver son siège au sein du Comité Directeur.

Le Président propose que **Claude LANGLOIS**, qui a donné son accord, succède à la date indiquée à Jean-Marie APERT

⇒ **Accord de l'ensemble des membres participants.**

10 - ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

En raison des dispositions prises par les instances gouvernementales liées à la pandémie, la FFF a demandé entre autres aux Districts de prévoir le déroulement de leur Assemblée Générale Elective durant les mois de septembre ou octobre prochains.

En conséquence, et ce jusqu'à nouvel ordre, notre AG prévue à ST DOUCHARD le 04/07 est reportée au 25/09 pour se tenir dans l'Espace Nelson Mandela à ST GERMAIN DU PUY.

11 - CAGNOTTE SOLIDAIRE

Certains d'entre vous l'on peut être remarqué, toujours est-il que nous avons ouvert sur notre site (page d'accueil) une **Cagnotte Solidaire** pour venir en soutien et améliorer les besoins au quotidien des soignants intervenants au sein du Centre Hospitalier Jacques-Cœur à BOURGES (Unité COVID-19).

Cette initiative rencontre jusque-là peu de succès, à la grande déception du Président...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le Président,


Marc TERMINET

Le Secrétaire Général,


Jean-Marie APERT